

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 24 JUIN 2020 COMPTE-RENDU ET POINT D'ACTUALITE SUR L'ACTIVITE

- **Adoption de toutes les résolutions soumises au vote lors de l'Assemblée Générale**
- **Rentabilité opérationnelle retrouvée depuis le S2 2019 et confirmée sur ce début 2020 malgré le contexte de la crise sanitaire récente**
- **Plan de continuation en préparation et soumis dans les prochaines semaines aux organes de la procédure**

Le Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT), spécialisé dans le data marketing pour la conquête et l'engagement client, publie ce jour le compte-rendu et le résultat des votes de l'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 24 juin 2020 à 14h.

Lors de l'Assemblée Générale de la Société, les actionnaires d'Actiplay ont adopté à l'unanimité des votes l'ensemble des résolutions.

Les actionnaires ont ainsi approuvé :

- L'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2019 ;
- L'affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice 2019 ;
- Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Le renouvellement à son poste d'administrateur de M. Julien Parrou ;
- Le renouvellement des mandats du Commissaire aux comptes titulaire ;
- L'autorisation pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce

Nombre d'actions composant le capital de la société : 3 313 592

Nombre de droits de votes théoriques associés : 3 313 592

Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 1 602 686

Taux d'adoption des résolutions : 100%

L'ordre du jour et le texte complet des résolutions ainsi que le détail des votes figurent sur le site de la société : <http://www.actiplay.com/assemblee-generale/>

Actiplay.

Point sur l'actualité de la société :

Depuis 2019, le Groupe a profondément restructuré son périmètre d'activité et à ainsi pu :

1. Stopper ses anciennes activités déficitaires ;
2. Réduire ses charges fixes ;
3. Augmenter son taux de marge brute ;
4. Retrouver la rentabilité opérationnelle ainsi que des cash flows positifs

Dans le cadre de la crise sanitaire traversée par le pays, la société a mis en œuvre très rapidement les mesures d'organisation en télétravail de son équipe afin d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité des services.

D'un point de vue commercial, la crise n'a eu pour le moment qu'un impact limité sur l'activité, sans remise en cause à ce stade de ses prévisions de vente annuelle compte tenu de la bonne dynamique commerciale enregistrée depuis le début d'année.

Naturellement les équipes d'Actiplay vont rester mobilisées pour passer au mieux cette période inédite et accompagner la reprise commerciale des clients via les solutions digitales reposant sur les datas qualifiées (bases propriétaires et celles de ses partenaires)

Préparation en cours d'un plan de continuation :

Compte tenu des décalages de calendrier subis dans le déroulement de la procédure en cours, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a prolongé la période d'observation initiale via les délais légaux applicables à tous. Cette période va permettre de présenter un projet de plan de continuation aux créanciers et aux divers organes de la procédure.

Ce projet de plan sera ainsi proposé dans les prochaines semaines et permettra à la société de faire un nouveau point d'étape à la rentrée de septembre 2020.

A propos du Groupe Actiplay (FR0011038348, ALACT)

Le Groupe est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Chaque jour, grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Prochains rendez-vous :

21 octobre 2020 : Publication des comptes consolidés du premier semestre 2020



Retrouvez toute l'information financière du GROUPE ACTIPLAY sur www.actiplay.com

Contact Communication Financière

investisseurs@actiplay.com

Ce communiqué de presse ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.